

## COMMUNIQUE DE PRESSE

28 février 2023

### **Le Grand Est prépare l'avenir et ouvre les bras aux générations futures, pour une agriculture et une viticulture attractives et ouvertes sur le territoire régional, qui garantissent une alimentation de qualité.**

**C'est dans le cadre du Salon International de l'Agriculture que Franck Leroy, Président de la Région Grand Est, Xavier BAILLY, les Jeunes Agriculteurs du Grand Est (JA GE) et Thierry BUSSY de la Safer Grand Est ont signé une convention pour l'installation hors cadre familial en agriculture, par un dispositif de portage temporaire d'exploitations agricoles, ce mardi 28 février, sur le stand du groupe Safer.**

Forts de constater que de nombreux exploitants sont proches de la retraite et qu'au cours des dix prochaines années la moitié des agriculteurs fera valoir ses droits, et qu'ils ne disposent pas toujours de solution de reprise dans le cadre familial, l'enjeu du renouvellement des générations est crucial.

Le partenariat signé entre la Région, les Jeunes Agriculteurs du Grand Est et la Safer Grand Est entre dans la politique régionale en faveur du renouvellement des générations. Il vise à faciliter l'installation hors cadre familial en agriculture et à assurer le portage temporaire, d'une durée maximale de 24 mois, de tout ou partie des éléments constitutifs d'une exploitation autonome et de les conserver par le biais d'une mise en réserve pendant une durée précise.

Ainsi, cette période portage permettra :

- ✓ D'identifier un porteur de projet d'installation hors cadre familial.
- ✓ A un candidat à l'installation hors cadre familial déjà identifié de finaliser son projet d'un point de vue technique, administratif et financier.

Sont éligibles, toutes les exploitations dont le siège social est basé en région Grand Est, dont la majorité des surfaces exploitées est située sur ce même territoire et qui ne disposent pas de solution de reprise dans le cadre familial.

Cette convention vise un montant annuel d'aide régionale de 350 000 euros pour couvrir l'ensemble des frais liés aux opérations de portage des biens agricoles.

La Safer Grand Est s'engage quant à elle à :

- ✓ Informer tous les candidats à l'installation éligibles de l'existence du présent dispositif.
- ✓ Diffuser sur son site internet et sur le site Propriétés Rurales, une fiche de présentation des biens mis en réserve dans le cadre du présent dispositif pour



lesquels aucun  
cadre familial n'a pu  
candidatures initial.

candidat à l'installation hors  
être identifié lors de l'appel à

Les Jeunes Agriculteurs du Grand Est s'engagent à :

- ✓ Informer tous les candidats à l'installation éligibles de l'existence du présent dispositif.
- ✓ Solliciter la diffusion au sein de tous les Points d'Accueil Installation de la Région Grand Est d'une fiche de présentation des biens mis en réserve dans le cadre du présent dispositif pour lesquels aucun candidat à l'installation hors cadre familial n'aurait pu être identifié lors de l'appel à candidatures initial.
- ✓ Promouvoir régulièrement le présent dispositif sur tout support, réseau ou média utilisés dans le cadre de leurs actions de communication.

Contacts presse :

Région Grand Est : Sandrine Poirier / [presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr) / tel. 06 84 80 11 48

Jeunes Agriculteurs Grand Est : Jules Thines / [ja.grand.est@gmail.com](mailto:ja.grand.est@gmail.com) / 06 86 92 28 92

Safer Grand Est: Peggy Léoty / [pleoty@safergrandest.fr](mailto:pleoty@safergrandest.fr) / tél. 06 37 68 48 79